

AVIS PUBLIC – CONSULTATION ÉCRITE

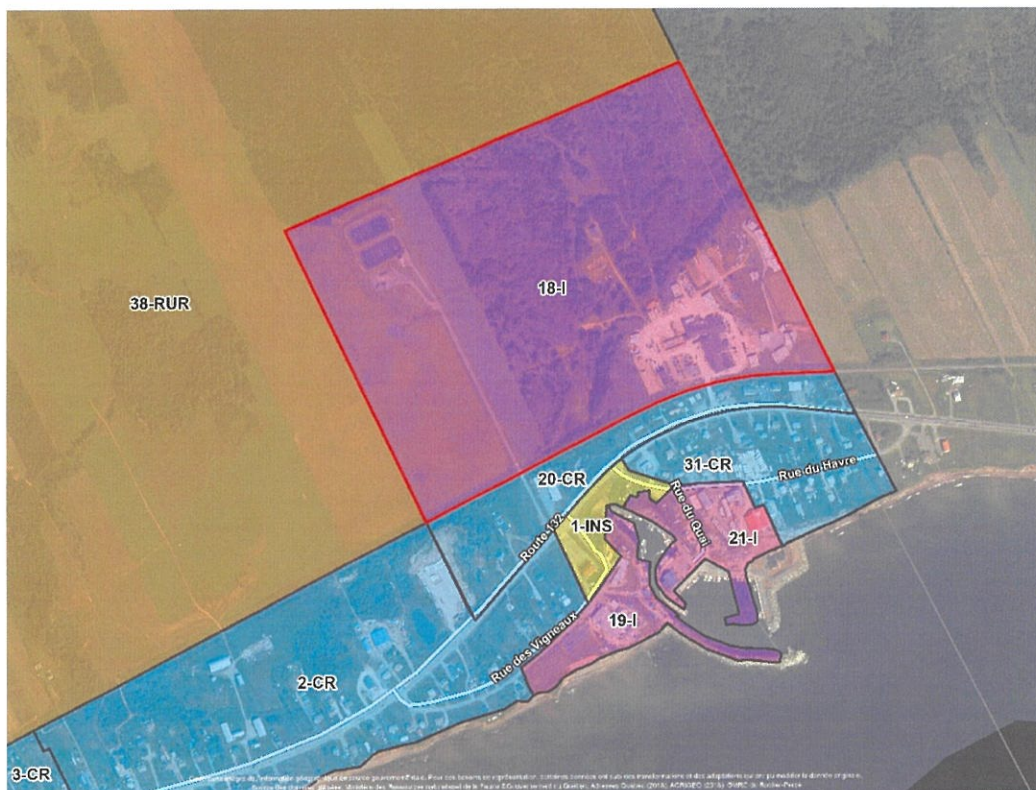
Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

- 1 Lors de la séance ordinaire tenue le 9 mars 2021, le conseil de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé a adopté le projet de règlement intitulé « Projet de règlement de concordance numéro 2021-359 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239 de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé ».
- 2 En raison de la pandémie de la COVID-19 et conformément aux arrêtés ministériels en vigueur, l'assemblée publique de consultation requise par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a été remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.
- 3 Les personnes désirant s'exprimer sur ce projet de règlement peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit d'ici le 23 avril 2021 de la manière suivante:
 - Par la poste : 374, route 132, à Sainte-Thérèse-de-Gaspé (Québec) G0C 3B0
 - Par courriel : muniste@globetrotter.net
- 4 Le projet de règlement numéro 2021-359 n'est pas susceptible à l'approbation référendaire.
- 5 Le projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la municipalité à l'adresse : <https://saintetheresedegaspe.com/>

RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le projet de règlement a pour but d'agrandir la zone industrielle 18-I à même une partie de la zone rurale 38-RUR et d'ajouter des dispositions quant aux usages industriels légers relatifs à la pêche.



Donné à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, ce 29^e jour de mars 2021 (29-03-2021)
Yan Ritchie, directeur général et secrétaire-trésorier